



Concours externe du Capes et Cafep-Capes

Section langues régionales : catalan

Note de commentaires sur les épreuves du concours

À compter de la session 2014, les épreuves du concours sont modifiées. L'arrêté du 19 avril 2013, publié au journal officiel du 27 avril 2013, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.

Les sujets proposés à l'écrit et à l'oral reposent sur les programmes des lycées et collèges consultables sur :
<http://www.crdp-montpellier.fr/languesregionales/catalan/examens/college.html>
<http://www.crdp-montpellier.fr/languesregionales/catalan/examens/lycee.html>

Première épreuve écrite d'admissibilité : composition et traduction

Durée de l'épreuve : cinq heures
Coefficient : 2

Première partie : composition

Le sujet proposé mentionnera la notion ou thématique des programmes de lycée et de collège à laquelle il se rattache.

Chaque dossier proposé comportera au moins un document extrait de la liste des œuvres au programme. Les autres documents pourront être des textes ou des images.

A partir des documents proposés, le candidat organisera une réflexion dans le cadre de la notion ou thématique du programme de collège ou de lycée qui aura été précisée dans le sujet.

Il reviendra d'abord au candidat de dégager la signification du dossier, puis de poser une problématique qu'il développera en s'appuyant sur chacun des documents, ainsi que sur une culture générale et spécifique. Le jury attendra une réflexion construite, organisée, qui permettra de dégager les grandes lignes de la problématique retenue, de confronter les différents regards portés sur elle, et qui prendra en compte les documents de manière pertinente.

Le candidat devra organiser sa composition en suivant le plan le plus apte à dégager les axes soulevés par la problématique. A l'intérieur de chaque partie, les documents seront mis en perspective. C'est pourquoi il convient de proscrire un plan qui consacrerait une partie à chaque document, et qui ne répondrait ni à la nécessité de confronter les documents ni à l'exigence de structure.

Deuxième partie : traduction

L'épreuve de traduction comportera un thème ou une version au choix du jury. Des extraits du texte feront l'objet de questions d'ordre linguistique et culturel. Le candidat devra procéder à l'analyse de ces extraits, justifier son choix de traduction et montrer au jury sa capacité à comparer ponctuellement les deux langues dans une perspective d'enseignement au collège ou au lycée.

Le jury attendra du candidat une expression claire et une présentation organisée de ses connaissances.

Première épreuve orale d'admission : mise en situation professionnelle

Préparation : trois heures
Durée totale de l'épreuve : une heure
Coefficient : 4

L'épreuve de mise en situation professionnelle s'appuiera sur un dossier (composé de textes, documents iconographiques, enregistrements audio ou vidéo, documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ou travaux d'élèves) qui se rapportera à l'une des notions culturelles des programmes

de lycées et collèges, le candidat devant faire preuve de sa culture générale et pédagogique rapportée au domaine catalan.

Dans la première partie de l'épreuve, en catalan, le candidat présentera la nature et l'intérêt des documents qui constituent le dossier. Il les mettra en relation de façon pertinente en vue d'une exploitation didactique et pédagogique. Ensuite, dans le cadre des programmes officiels, il énoncera globalement des objectifs d'enseignement-apprentissage autour de ces documents.

Dans la deuxième partie, en français, le candidat précisera et justifiera ses choix quant à une séquence d'enseignement-apprentissage assignée à un public d'élèves de collège ou de lycée bien caractérisé, en particulier grâce au niveau de compétence visé. Il explicitera la situation d'enseignement, les compétences linguistiques, culturelles et méthodologiques envisagées ainsi que les activités de communication langagière que les documents permettent de travailler. Il assignera les documents aux différents moments de la séquence, sans négliger l'évaluation et la remédiation. Il proposera ponctuellement, à titre d'exemple et en relation avec un document au moins, un ou deux actes de parole ainsi que quelques tâches concrètes à l'intention des apprenants que la séquence envisagée permet de mettre en œuvre. Il sera bienvenu d'adopter l'éclectisme pédagogique avec une attention particulière à l'approche actionnelle, à l'interdisciplinarité et à l'utilisation des TICE.

Les deux parties de l'épreuve sont évaluées à parts égales ; chacune est constituée d'un exposé de vingt minutes suivi d'un entretien de dix minutes. Le jury sera particulièrement attentif à la qualité de l'expression du candidat en langue française et en langue catalane.

Deuxième épreuve orale d'admission : entretien à partir d'un dossier

Préparation : deux heures

Durée totale de l'épreuve : une heure

Coefficient : 4

La première partie de l'épreuve, qui se déroule en catalan, consiste en un exercice de compréhension orale d'un document audio ou audiovisuel authentique en catalan, n'excédant pas trois minutes, en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et de collège.

Le candidat devra faire la preuve de sa compréhension littérale du document, démontrer sa compréhension fine du document et souligner l'intérêt culturel, voire didactique, de celui-ci en s'appuyant sur des éléments de contexte relatifs au domaine catalan. Le cas échéant, il pourra avoir à analyser les procédés mis en œuvre.

La présentation, en catalan, du document n'excédera pas 15 minutes et sera suivie d'un entretien en catalan de 15 minutes destiné à préciser, compléter ou discuter la présentation du candidat.

La deuxième partie de l'épreuve, qui se déroule en français, s'appuie sur un dossier fourni par le jury, portant sur la même notion du programme que la première partie, composé de :

- productions authentiques d'élèves (écrites et/ou orales) : copies, traces écrites du cahier, prises de notes, enregistrements de productions orales en continu ou en interaction (n'excédant pas trois minutes au total), etc.

- documents et indications relatifs à la situation d'enseignement : tâche finale attendue en fin de séquence, documents d'appui, activités de communication langagière proposées, critères d'évaluation, niveau du CECRL visé, extrait du cahier de texte de la classe, effectif de la classe, période de l'année, etc.

- documents et indications relatifs au contexte institutionnel : niveau de classe et modalité d'enseignement (optionnel, bilingue), série du baccalauréat, horaire hebdomadaire, projet pédagogique de l'établissement, liaisons inter cycles, extrait des programmes, du CECRL, etc.

Il s'agira pour le candidat d'analyser les productions des élèves, les documents et les indications complémentaires afin de proposer un diagnostic :

- de l'adéquation des productions des élèves avec la situation d'enseignement et le contexte institutionnel, - des acquis et des besoins des élèves d'un point de vue linguistique, pragmatique, culturel et méthodologique en relation avec les programmes, le CECRL, le socle commun.

Le cas échéant, le candidat proposera aussi :

- l'acquisition de compétences et des modalités de travail adaptées aux besoins et à la diversité du public (pédagogie différenciée, travail en groupe, pédagogie de projet, TICE, etc.),

- une articulation possible avec un enseignement transdisciplinaire (histoire-géographie, autres langues, lettres, arts, sciences économiques et sociales, éducation physique et sportive, travaux personnels encadrés, itinéraires de découverte, histoire des arts),

- un recours éventuel à des moyens institutionnels : ENT, conseil de classe, professeur principal, rencontre avec les parents, etc.

L'exposé en français sur l'analyse des documents, sur le diagnostic de la situation et du contexte d'enseignement-apprentissage et éventuellement sur les propositions de remédiation sera suivi d'un entretien avec le jury, en français, destiné à le préciser, à le compléter ou à le discuter. Le jury vérifiera ainsi la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves et à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Il ne sera demandé aucun commentaire sur les documents complémentaires qui auront pour seule fonction d'éclairer le contexte d'enseignement.

L'exposé en français de la deuxième partie de l'épreuve n'excédera pas 15 minutes et sera suivi d'un entretien, en français, de 15 minutes